

MOT DE M. ALEXANDRE MATTE, COMMISSAIRE
LE 14 DÉCEMBRE 2017

Mon message s'adresse principalement aux policiers et portera sur le serment de discrétion.

Lorsque l'on intègre une organisation policière, on s'engage aussi à respecter les règles associées à cet emploi.

Lors de l'assermentation d'un nouveau policier, l'organisation relève entre autres le défi de s'assurer que ce nouveau membre respectera son serment de discrétion et de loyauté, c'est un acte fondamental rattaché au travail policier.

Force est d'admettre que, pour certains, le respect de cet engagement n'a pas toujours été la priorité à laquelle on est en droit de s'attendre.

Que ce soit au profit des médias ou autres, les fuites d'information confidentielle ont des impacts majeurs dont, malheureusement, ces policiers ne tiennent pas compte. Citons entre autres :

1. Le risque de faire avorter une enquête ou une opération;
2. Le délai de conclusion de l'enquête;
3. L'obligation de modifier ou de changer les plans établis;
4. Les coûts importants pour les organisations;
5. La confiance ébranlée à l'intérieur de l'organisation et des collaborateurs extérieurs;
6. Les risques pour les personnes qui collaborent avec les policiers;
7. La confiance fragilisée du public;

et ce, sans compter

8. Les risques liés au respect de la vie privée des personnes touchées par ces fuites.

Plusieurs des événements que la Commission a examinés proviennent d'un manquement au serment de discrétion. N'eût été ces fuites qui ont conduit les corps de police à déclencher des enquêtes visant leurs membres et qui, indirectement, ont touché aussi les journalistes, il n'y a aucun doute que cette Commission n'aurait pas été rendue nécessaire.

Les policiers suspectés s'exposent bien sûr à des sanctions disciplinaires, déontologiques et à des risques d'accusation criminelle. Nous avons aussi constaté que, dans certains dossiers, les policiers fautifs ont été poussés vers la retraite.

Avant de poser un geste irrémédiable en divulguant une information confidentielle, il serait hautement souhaitable que les policiers se préoccupent davantage des impacts négatifs et des conséquences possibles de leur geste.

Les risques liés au non-respect du serment de discrétion devraient toujours supplanter la satisfaction personnelle, la vengeance ou la quête d'un avantage quelconque.

Je suis conscient que les fuites représentent un défi de taille. Je souhaite toutefois que la Commission ait permis une prise de conscience, tant au sein des organisations policières qu'auprès de leurs membres.

Merci.

Alexandre Matte
Commissaire